

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-17

Approbation du Procès Verbal du CA du 23 septembre 2021

Le neuf décembre deux-mille-vingt-et-un à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt-neuf novembre deux-mille-vingt-et-un.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Christophe POUPAT- Office National des Forêts	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Frédéric ARCHAUX – INRAE	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'agriculture
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Julien PROSPER – Fédération de pêche Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Germaine FRAUDIN – FNE Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Isabelle PAROT – Fédération de pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Néant

16 administrateurs votants présents et 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 23 septembre 2021 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 SEPTEMBRE 2021**

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER, Région Centre-Val de Loire
David JACQUET, Région Centre-Val de Loire
Rémi POINTEREAU, Région Centre-Val de Loire
Gilles CLÉMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Betsabée HAAS, Tours Métropole Val de Loire
Marie-Line CIRRE, Département du Cher

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire
Thérèse PLACE, DREAL Centre-Val de Loire
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE

Frédéric ARCHAU, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire
Michel PREVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :

Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire
Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Thomas MÉNAGE, Région Centre-Val de Loire
Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
Romain MERCIER, Région Centre-Val de Loire

Olivier BEATRIX, Région Centre-Val de Loire
Constance DE PELICHY, Région Centre-Val de Loire
Régine FLAUNET, Région Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire
Christian GATTEFIN, Département du Cher
Évelyne DELAPLACE, Département d'Eure-et-Loir
Hervé BUISSON, Département d'Eure-et-Loir
Patrice BOIRON, PNR Brenne
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans
Capucine FEDRIGO, Ville d'Orléans
Caroline SAMYN, Office National des Forêts
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Thomas DUPONT, Région Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER, CESER
Julien LEVRAT, Graine Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire
Pierre-Loup DEVOS, Payeur régional
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Néant

22 présents ; 22 votants ; 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Jean-Noël RIEFFEL introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Présentation de l'Agence régionale de la biodiversité

Suite aux élections territoriales de juin 2021 et au renouvellement en conséquence des administrateurs au conseil d'administration de l'ARB, il est proposé une présentation de l'ARB : ce qu'est cette Agence, l'historique concis de sa création, sa raison d'être, ses principales missions, son mode de fonctionnement, les modalités du travail collaboratif avec les membres, les principales actions conduites depuis sa création (2019-2021) et les projets en cours.

L'historique de l'ARB

La loi Biodiversité a été promulguée au mois d'août 2016, et la volonté dans notre région de créer une agence a été affirmée très rapidement.

- nov. 2016 : signature d'une convention Ministère/Région
- Travaux de préfiguration en 2017-2018, 3 séminaires pour poser les bases de l'ARB
- **Axes ressortis :**
 - **Travail collaboratif** pour vision et projets partagés, au plus près des territoires / acteurs
 - **Centre de ressources** sur la biodiversité
 - **Sensibiliser et mobiliser**
 - **Faciliter l'action, donner envie d'agir**
 - L'ARB **ne se substitue pas aux acteurs** régionaux
- **Création de l'ARB le 1^{er} janvier 2019**

La raison d'être de l'ARB

Un premier séminaire interne s'est tenu en mars 2019 sur le thème de la gouvernance partagée afin de poser les bases d'un travail collaboratif et d'une démarche d'intelligence collective dans l'ensemble des projets à mener.

« L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire, **centre de ressources** régional, vise à **accompagner et faciliter les coopérations** territoriales, à **faire émerger des initiatives** concertées et durables, et à **mettre la biodiversité au cœur de la société** afin de mobiliser tous les acteurs et les citoyens, pour mieux la connaître, la préserver et la restaurer. »

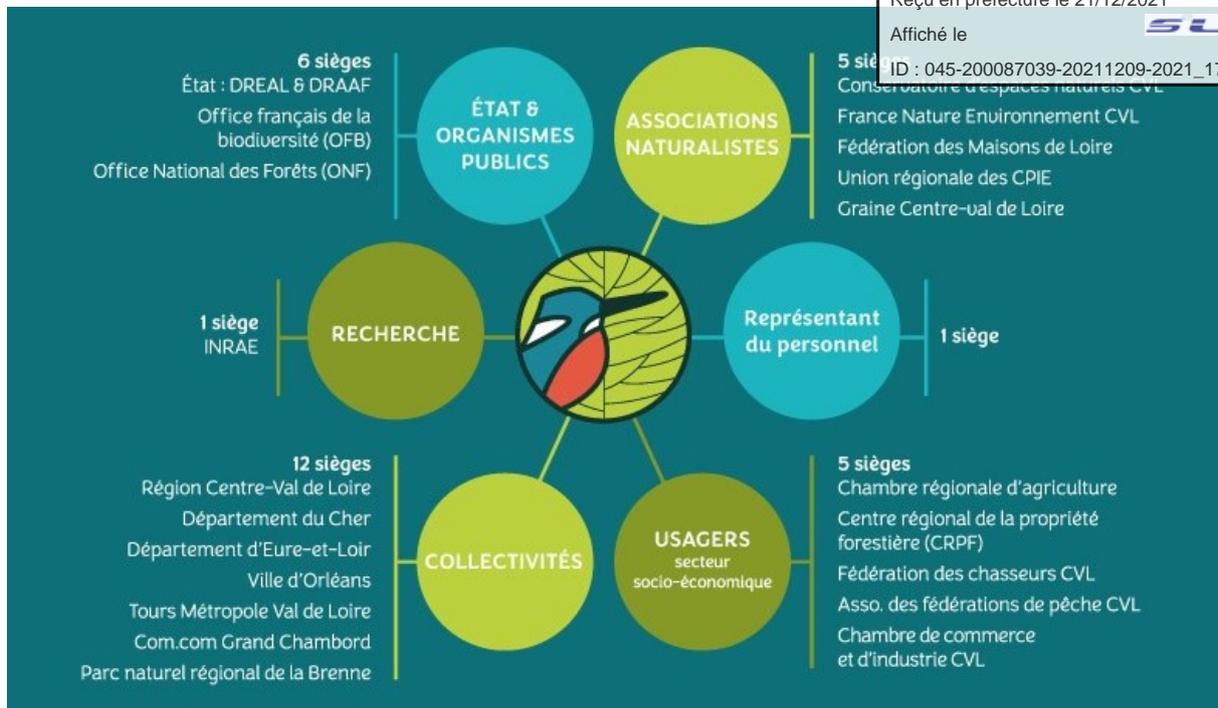
Les missions issues de la préfiguration

Sur la base des travaux de préfiguration et des statuts de l'Agence, la Stratégie pluriannuelle 2019-2022 a été rédigée avec l'ensemble des membres. Elle se structure autour de 4 axes :

- **Sensibiliser, mobiliser, former**
 - Mobilisation citoyenne / productions de supports pédagogiques / formations
- **Accompagner les acteurs dans les territoires**
 - Appui technique / conseils aux territoires / valorisation retours d'expériences
- **Connaître et observer la biodiversité régionale**
 - Outils de valorisation des connaissances / capitalisation / coordination acteurs et actions
- **Animer le collectif ARB**
 - Groupes de travail technique / séminaires / coopération

Les membres = le collectif ARB

Cf schéma page suivante



Le fonctionnement du collectif

Les instances

- **Conseil d'administration** (x3/an) : échanges de fond, discussions autour d'un sujet stratégique
- **Comité technique** (4 réunions/an) : instance opérationnelle
- **Groupes de travail thématiques** (membres ou pas)
 - pérennes : pôles de l'ORB, formation modulaire
 - temporaires : Portail, préparation séminaires, Biodiv'Tour, Solutions fondées sur la nature
- **Séminaire annuel** (cette année, sur la thématique biodiversité et agriculture)
- **Équipe opérationnelle**

Les principes de la **gouvernance collaborative** sont mis en œuvre dans les travaux menés pour construire une vision partagée de la biodiversité.

Témoignage de la DREAL

Les services de l'Etat, présents à toutes les instances, soulignent l'esprit d'équipe qui prédomine au sein de ce collectif. Bien que les postures individuelles puissent différer selon les structures, l'enjeu de la biodiversité anime et rassemble en priorité. L'ARB est un acteur incontournable de la biodiversité en région en raison de son rôle fédérateur. Et elle excelle dans l'animation de ce collectif. L'Agence sait se faire accompagner par des acteurs qui l'appuient pour mener cette mission. Le comité des financeurs de la biodiversité a notamment trouvé légitime de confier son volet animation à l'ARB. L'Agence a également été sollicitée pour animer la réflexion collective destinée à faire remonter les contributions régionales pour la définition de la Stratégie Nationale de la Biodiversité. Elle participe également à la construction du plan d'actions sur les Aires Terrestres Educatives.

Les actions 2019-2021

Présentation d'actions conduites s'intégrant dans chacun des 4 axes de la stratégie.

Sensibiliser / mobiliser

- **Rencontres pour la biodiversité** lors de l'inauguration avec conception de l'exposition « **La biodiversité et nous** ». *Cette exposition est à disposition de tous les membres, collectivités, écoles....auprès de l'ARB*
- Mois de la biodiversité « **Naturellement dehors !** » du 15 mai au 15 juin et **Semaine des rivières**
- Jeu concours « **Raconte-moi ta biodiversité** »
- Journées de l'arbre : **mini conférences scientifiques**

Accompagner les acteurs dans les territoires

- **Journées techniques** (techniciens de rivière, « Planter local »)
- **Journées thématiques** (éclairage urbain, climat, cimetières)
- **Appui aux collectivités** (TEN, SAFN, milieux aquatiques)

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 045-200087039-20211209-2021_17-DE

Témoignage du Conservatoire d'espaces naturels

Le 23 sept 2020 au Palais des Congrès de Tours s'est tenue la journée régionale des acteurs locaux, organisée chaque année la veille du Congrès National des Conservatoires sur la même thématique, qui était pour cette édition « le rôle des collectivités au cœur du dialogue territorial en faveur de la biodiversité ».

Il a semblé évident lors de la préparation de cette journée, de travailler avec l'Agence régionale de la biodiversité compte tenu de son champ de compétences, permettant ainsi de créer un programme riche et diversifié. Ce travail collaboratif mené correspond à l'esprit souhaité par le Conservatoire dans le cadre de son implication dans les travaux de l'ARB.

Les objectifs de cette journée étaient :

- de présenter aux communes et aux collectivités des initiatives, des projets, des expériences mises en place sur le territoire régional par d'autres communes ou collectivités afin de les inciter à s'engager dans cette démarche de protection de la biodiversité.
- de convaincre les collectivités que la biodiversité n'est pas une thématique à part dans le champ très important de leurs préoccupations. Il s'agit d'un thème transversal qui doit inspirer toutes les politiques : l'éclairage, la gestion des espaces verts, le bâti... (exemple du témoignage de M. Ozon, Maire de La Celle, petite commune du Cher).
- de promouvoir les actions de l'Agence et faire connaître ses champs de compétences, montrer ce que le Conservatoire met en place avec un grand nombre de collectivités pour la préservation des espaces naturels remarquables, et réunir un réseau d'acteurs de la biodiversité dans un village de stands.

Cette journée a été l'occasion d'interventions très riches, avec des retours d'expériences variés, sur des thèmes divers. Il est souhaité que cet exemple de partenariat continu à être développé avec l'ARB.

Témoignage de la Communauté de Communes de Grand Chambord

L'ARB a été accueillie par la Communauté de Communes de Grand Chambord dans le cadre de l'organisation d'une journée technique destinée à d'autres collectivités.

Elle consistait à présenter les travaux menés par la Communauté de Communes de Grand Chambord sur le réseau d'éclairage public qui a conduit à diminuer largement la durée d'éclairage par rapport aux 5 dernières années.

Le « schéma directeur d'aménagement lumière » réalisé avait deux objectifs :

- mettre à jour les points d'éclairage très consommateurs d'énergie et les remplacer par des systèmes beaucoup plus économes.
- Communiquer auprès des administrés sur l'intérêt de réduire l'éclairage public pour préserver la biodiversité.

La journée a permis également de présenter la gestion différenciée des espaces publics et le travail de communication nécessaire auprès des habitants, ainsi que le Plan Climat Air Energie Territorial élaboré à l'échelle intercommunautaire (40 000 habitants et 45 communes).

L'ensemble de ces enjeux ont conduit à postuler au label Grand site de France, entraînant la réalisation d'un atlas de la biodiversité, sur l'ensemble du territoire intercommunal, soit 45 000 hectares (les atlas sont rares à une échelle aussi vaste). L'objectif est de bien faire connaître aux habitants ce que signifie la biodiversité autour de chez eux, objectif qui n'est pas immédiat.

Ces témoignages montrent la manière dont sont conduits les travaux au sein du collectif ARB : en nouant des partenariats via des groupes de travail, en accueillant l'Agence sur des territoires pour valoriser les dynamiques locales, en valorisant des témoignages particulièrement éclairants et mobilisateurs.

Connaître et observer la biodiversité régionale

- Point d'étape de l'Observatoire pour ses 5 ans
- Conception de **journées pour les professionnels/étudiants** (Planter local)
- **Supports de valorisation** de la connaissance (indicateurs, panorama annuel)

Animer le collectif ARB

- **Groupes de travail thématiques**
 - Conception inauguration / Rencontres de la biodiversité
 - Copil Portail de la biodiversité, Biodiv'Tour
- **3 coalitions COP coanimées avec les membres** (zones humides, végétalisation, compensation carbone régionale)
- **Séminaire annuel**
 - Préparation collective des rencontres (objectifs, contenus, témoignages)

Témoignage de la Chambre régionale d'Agriculture

Le séminaire Biodiversité et agriculture a permis de mener un travail collectif dans lequel la Chambre régionale d'agriculture a été particulièrement investie, notamment à travers une mutualisation des compétences et des connaissances disponibles. La Chambre gère plus de la moitié des espaces de la région et les milieux agricoles renferment une partie non négligeable de la biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable. La biodiversité a toute son importance dans l'agriculture, comme par exemple pour réduire l'utilisation de produits phyto sanitaires (carabes, coccinelles, vers de terre...). Bien que l'agriculture soit aussi une source de perte de biodiversité, il est important d'avancer ensemble, de se connaître, d'être en capacité d'expliquer les problématiques rencontrées pour trouver des solutions. La biodiversité peut également être source d'évolution des pratiques. L'implication de la Chambre dans ce séminaire est en lien avec sa volonté de travailler en faveur de la biodiversité et de faire émerger un certain nombre d'actions en ce sens.

Les perspectives fin 2021 et après**Des projets pour l'avenir**

- Finalisation du **Portail de la biodiversité**, mise en ligne janvier 2022
- **Défis biodiversité** : identification des formats proposés
- Nouveaux lauréats **Territoires Engagés pour la Nature**
- **Publication du 3^{ème} état des lieux de la biodiversité**
- Suites du **séminaire interne « Biodiversité et agriculture »**
- **Coalitions** : déploiement des actions validées par les parties prenantes
- **Biodiv'Tour** : construction du catalogue de visites

Il est demandé d'explicitier les relations existantes entre l'ARB et les autres ARB en France, ainsi qu'entre l'ARB et l'OFB.

L'OFB cofinance, avec le Conseil régional, l'ARB, à hauteur de 50 %, soit 300 000 euros par an. L'OFB est à l'initiative d'un certain nombre de dispositifs nationaux qui sont déployés en région via les ARB (ABC, TEN, SFN...). L'Agence impulse et coordonne ces dynamiques régionales. Le partenariat permet un travail en complémentarité dans l'objectif unique de renforcer la préservation de la biodiversité régionale.

Les ARB créées ont opéré un rapprochement entre elles dans le cadre d'un réseau informel pour permettre de travailler ensemble, de mutualiser des démarches. Ces échanges très enrichissants permettent de profiter des expériences des uns et des autres et ainsi d'aller plus vite, de décliner des outils similaires...Un premier séminaire de travail inter ARB est programmé en janvier 2022, à Sète. Ce réseau est davantage centré sur les missions des ARB que le « Club des ARB » coanimé par Régions de France et l'OFB, dont les réflexions sont beaucoup plus vastes.

Les ARB ont été créées selon les historiques préexistants dans chaque région, ce qui explique les particularités de formes juridiques et de missions assurées.

Dans le cadre de l'élection d'une nouvelle présidence de l'ARB, deux points de discussion ont été abordés :
Nature Environnement Centre-Val-de Loire :

- Proposition d'un projet concret à 5 ans, pour assurer la présence sur tout le territoire de centres de soins pérennes pour les espèces protégées blessées.

Cette proposition fait partie des ambitions inscrites dans la feuille de route de la délégation régionale portée par M. Bridet, et qui intègre la condition animale. Certains moyens existent dans des départements, d'autres restent à créer.

- Alerte sur l'arrivée du loup dans la région qui, bien que pas installé, peut être ressentie comme une menace. Ce sujet pourrait être abordé collectivement dans le cadre des travaux de l'ARB.

L'ARB n'a pas une mission spécifique concernant l'artificialisation des sols, qui est traitée de façon plus globale à travers l'animation territoriale en faveur des Solutions Fondées sur la Nature. Un appui aux collectivités est proposé sur le champ des actions à conduire, à la fois sur la désartificialisation et la réduction de secteurs imperméabilisés.

Les services de l'Etat sont aussi engagés sur cette question. Dans le cadre du plan biodiversité, une réflexion est en cours sur le thème « Mobiliser les acteurs pour limiter la consommation d'espaces », avec un objectif de zéro artificialisation nette. Un travail en direction des collectivités a lieu pour leur faire prendre conscience de la nécessité pour tout nouveau document d'urbanisme de prouver la prise en compte de l'enjeu de la biodiversité. Une réflexion est également menée sur la remobilisation des friches.

Le CESER s'est autosaisi de la question très complexe de la déprise agricole et tiendra au courant les membres des avancées des réflexions.

Des mesures concernant l'artificialisation des sols ont été prises en compte par la Région dans le SRADDET, qui s'impose aux schémas de cohérence territoriale ainsi qu'aux PLU.

Une réflexion est à mener concernant le suivi des indicateurs sur l'artificialisation, car ils sont peu disponibles et méritent d'être uniformisés afin de faciliter les comparaisons à l'échelle d'un territoire.

Dans le cadre de l'animation de l'ORB, l'Agence a publié un nouvel indicateur sur la consommation des espaces afin d'étudier l'évolution des surfaces en fonction du nombre d'habitants, et malheureusement on s'aperçoit qu'il n'y a pas toujours de cohérence entre ces deux données selon les territoires.

Une vigilance est à garder face aux compensations qui sont parfois proposées afin d'autoriser l'artificialisation de surfaces. En effet, la richesse en biodiversité n'est pas identique en fonction des lieux et de la répartition des surfaces compensées. Cette réflexion est partagée dans le domaine agricole qui se voit parfois amputé d'une part pour la réalisation d'ouvrages, et d'autre part pour en assurer la compensation. Une prudence doit être également portée sur l'utilisation de ZAC pour l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol.

L'ARB n'intervient pas sur le volet régali en matière d'urbanisation, dont le rôle appartient aux services de l'Etat. Elle intervient le plus en amont possible, sur les volets sensibilisation et acculturation autour des enjeux et des impacts liés à l'urbanisation. Elle est également relais de tous les appels à projets sur la revalorisation des friches, les solutions alternatives à l'urbanisation, et le lien entre le bâti et la biodiversité.

2. Election à la Présidence de l'ARB

Election

L'article 11 des statuts de l'ARB Centre-Val de Loire prévoit les modalités de présidence et vice-présidence du conseil d'administration :

« Le président du conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers, pour une durée de trois ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Il est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions (...). »

Monsieur Jean-François Bridet, Vice-président du Conseil régional à l'environnement et à la biodiversité a fait acte de candidature.

Après vérification auprès de l'assemblée, il est acté qu'aucune autre candidature n'est présentée. Le choix d'un vote à main levée est validé.

La parole est donnée à Monsieur Bridet pour présenter sa candidature.

Monsieur Jean-François Bridet est élu Président de l'ARB.

21 voix « pour », 1 abstention.

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juin 2021

Délibération

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

20 voix « pour » 2 abstentions.

3.2. Budget

3.2.1. Affectation du résultat 2020

Délibération

Les montants du résultat 2020 présentés lors du CA du 3 juin dernier (et rappelés dans le tableau ci-dessous) sont conformes à la réalité.

Résultats ARB 2020	
Fonctionnement :	
Dépenses (a)	549 520,03 €
Recettes (b)	685 463,94 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	135 943,91 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	138 838,54 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	274 782,45 €
Investissement :	
Dépenses (a)	8 546,29 €
Recettes (b)	8 605,03 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	58,74 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	7 567,87 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	7 626,61 €
Résultat 2020 :	
Excédent de fonctionnement	135 943,91 €
Excédent d'investissement	58,74 €
Solde global de clôture	136 002,65 €

Mais la délibération d'affectation de ce résultat comporte une anomalie qu'il convient de reporter, et non le seul résultat de l'exécution budgétaire 2020 comme cela a été voté.

Il vous est donc proposé de délibérer avec la formulation modifiée en ce sens.

Il vous est proposé :

- De constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2020 à hauteur de 58,74 €, soit un résultat cumulé de 7 567,87 € ;
- De constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 à hauteur de 135 943,94 €, soit un résultat cumulé de 274 782,45 € ;
- D'affecter le résultat d'investissement **cumulé** au financement de la section d'investissement (compte 001 « excédents d'investissement reportés »).
- D'affecter le résultat de fonctionnement **cumulé** au financement de la section de fonctionnement (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») ;

L'affectation du résultat 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire, telle que modifiée, est approuvée à l'unanimité.

22 voix « pour ».

3.2.2. Décision modificative BP 2021

Délibération

Lors de l'élaboration du budget supplémentaire 2021, ont été proposés des montants en dépenses imprévues supérieurs aux règles comptables. Le principe est le suivant : le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7,5% des dépenses réelles, ce tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il vous est donc proposé de procéder aux modifications suivantes, tenant compte de ce principe, de l'intégration du résultat reporté 2019, et de projets complémentaires sur l'exercice 2021 :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
20 Immobilisations incorporelles			
2051 Concessions et droits similaires	6 000,00 €		
21 Immobilisations corporelles			
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00 €		
020 Dépenses immobilisation imprévues	-11 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
040 Opération d'ordre de transfert entre sections			
1391 Subv. d'investis. rattachée aux actifs amortissables	0,34 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0,34 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,34 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,34 €
001 Solde d'exécution reporté		001 Solde d'exécution reporté	7 567,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,34 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 568,21 €
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
011 Charges à caractère général	11 200,00 €		
6184 Versements à des organismes de formation	2 000,00 €		
6236 Catalogues, imprimés et publications	3 200,00 €		
6238 Divers publications, relations publiques	5 000,00 €		
6288 Autres services extérieurs	1 000,00 €		
012 Charges de personnel	10 000,00 €		
6411 Rémunération principale personnel titulaire	5 000,00 €		
6413 Rémunération	5 000,00 €		
022 Dépenses imprévues	-21 200,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	DM 2021	Nature	DM 2021
023 Virement de la section d'investissement	0,34 €	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	0,34 €
		777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,34 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,34 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,34 €
002 Solde d'exécution reporté		002 Solde d'exécution reporté	138 838,54 €
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,34 €	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 838,88 €

La décision modificative n°1, telle que présentée, est approuvée à l'unanimité.
22 voix « pour ».

3.3. Adhésion au Centre de gestion du Loiret

Délibération

Le Centre de gestion procède à une harmonisation des modes d'adhésion de ses membres et a sollicité l'ARB pour qu'une délibération formelle répondant à un modèle précis lui soit communiqué. L'ARB est concrètement membre du CDG depuis sa création le 1^{er} janvier 2019, et lui confie notamment la réalisation de la paie de ses salariés et la santé au travail. La délibération proposée est jointe en annexe 3.

L'adhésion de l'ARB au Centre de Gestion du Loiret est approuvée à l'unanimité.
22 voix « pour ».

3.4. L'ARB membre de droit du Cen Centre-Val de Loire

Le Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Centre-Val de Loire a proposé à l'ARB de devenir membre de droit de son conseil d'administration. La proximité de travail entre ces deux structures a naturellement amené Michelle Rivet à répondre favorablement à cette proposition au printemps dernier.

Peuvent notamment être cités à titre d'exemples de travaux conduits ensemble :

- la journée du 23 septembre 2020 à Tours « Les collectivités au cœur du dialogue territorial », co-conçue avec le Conservatoire d'espaces naturels qui en était à l'initiative et l'a organisée ;
- la co-animation de la coalition COP portée par l'ARB « Zones humides, zones utiles : vademecum pour les décideurs ».

Le Président de l'ARB sera donc désormais invité aux conseils d'administration et aux assemblées générales du Cen. Il pourra y être représenté en cas d'indisponibilité.

Historiquement la Région détenait 2 sièges au conseil d'administration du Conservatoire, en tant que membre de droit. Le second siège n'étant pas occupé, il a semblé pertinent de faire évoluer la situation à l'occasion de modifications statutaires en juin dernier. Ce siège a été proposé à l'ARB compte tenu du partenariat et de la proximité entre les deux structures. Le Conservatoire est notamment pilote du pôle « Gestion des milieux naturels » au sein de l'Observatoire. Par ailleurs, des collaborations sur la revue Recherches Naturels ont lieu très régulièrement.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 16 octobre à Dun sur Auron dans le Cher. Le matin est prévue une visite des Marais de Contres confiés en gestion au Cen par le CD18 dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

3.5. Ressources humaines : création d'un support de poste pour la direction de l'ARB

Délibération

La procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB, initiée en début d'année, a pour vocation à pourvoir le poste de direction à compter du 1^{er} janvier 2022 ; voir en **annexe 4** la fiche de poste qui a été publiée.

Catherine Bertrand, ingénieur titulaire au Conseil régional, ayant été mise à disposition de l'Agence depuis sa création et jusqu'au 31/12/2021, il n'a pas été créé de support de poste à ce jour. Le recrutement en cours le nécessite désormais.

Pour information, les entretiens des candidats retenus à l'unanimité par les personnes publiques représentées au CA, doivent se tenir dans le courant de l'automne ; le conseil d'administration devra ensuite délibérer sur la candidature proposée, tel que prévu par l'article 12.1 des statuts de l'Agence :

« (...) Au vu des projets d'orientations environnementales présentés par chacun des candidats, le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix.

Le Président du conseil d'administration nomme le directeur sur proposition du conseil d'administration parmi la liste des candidats établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration ».

La création du support de poste de directeur de l'ARB est approuvée à l'unanimité.

22 voix « pour ».

4. Programme d'actions

4.1. Stratégie de communication du Portail biodiversité

Information

Le Portail numérique de la biodiversité a vocation à devenir une référence pour tous les acteurs régionaux et tous les types de publics. Il sera un média de partage, de valorisation et de diffusion des connaissances scientifique et techniques, des expériences des acteurs et des outils pratiques. Il vise à valoriser la biodiversité et les actions du collectif ARB sur le territoire régional. Il est pensé comme un métissage entre un site institutionnel, un webzine (magazine publié sous forme de site internet) et un centre de ressources.

Il est actuellement en phase de développement par l'agence retenue (Net.com), et les contenus sont en cours de préparation/rédaction en lien avec l'ensemble des membres de l'Agence.

La formation pour pouvoir y intégrer des contenus est proposée aux membres concernés courant novembre.

Une stratégie de communication phasée est en cours de définition, reprenant des actions ciblées et des messages clés.

L'URL du Portail reste identique au site actuel : <https://www.biodiversitecentrevaldeloire.fr>

Il est prévu la mise en place d'un comité éditorial, composé de membres du COPIL via une démarche volontaire. Il aura pour missions d'orienter, de planifier, de solliciter des contenus et aussi de réfléchir au lancement du Portail.

Calendrier :

Première version du Portail à recevoir début novembre

Formations pour les contributeurs les 9, 16 et 18 novembre

Premier comité éditorial le 30 novembre

Mise en ligne début janvier 2022

4.2. Retour sur le congrès UICN et la programmation proposée par l'ARB à cette occasion

Information

L'ARB a participé au congrès mondial de l'UICN qui s'est tenu du 3 au 11 septembre à Marseille, avec une présence de 3 personnes du 6 au 8 septembre (Pauline d'Armancourt, Benjamin Virely, Catherine Bertrand).

Un temps de présentation des ARB a eu lieu, assuré par les Agences présentes : Ile de France, PACA, Normandie, Centre-Val de Loire, et le référent des ARB à l'OFB national. De nombreuses questions ont été posées notamment sur les missions, les particularités, les formes juridiques et l'articulation existante entre les travaux des agences et ceux des autres membres.

Le programme prévoyait également un temps de partage d'expérience sur la végétalisation de l'espace public présenté par Madame Michelle Rivet, Maire de Marçais (18), commune reconnue TEN en 2021.

Ce congrès a aussi été l'occasion de mettre la biodiversité à l'honneur dans notre région, et de communiquer sur les actions portées par les acteurs régionaux.

Deux conférences de Patrick Scheyder ont été organisées le 9 septembre à Orléans, en partenariat avec le MOBE et l'Université d'Orléans, pour un échange sur les fondements de l'écologie :

- De 14h à 17h : à destination des membres de l'ARB, des collectivités reconnues TEN et des étudiants, suivi d'un débat « Comment développer la mobilisation citoyenne ? » (55 participants)

- De 18h30 à 20h30 : à destination du grand public, suivi d'une animation « Quelle histoire ?! » (28 participants)

Et des focus sur des actions de membres de l'Agence ont été publiés sur le site internet de l'ARB à l'occasion du congrès, afin de valoriser des dynamiques régionales en faveur de la biodiversité :

- « *Les Conservatoires d'espaces naturels en Centre-Val de Loire, agir pour la biodiversité dans les territoires* »
- « *Le Parc Naturel Régional de la Brenne, territoire pilote pour le maintien ou la restauration de haies agricoles* »
- « *La Fédération des chasseurs du Cher au cœur de la préservation des zones humides* »
- « *France Nature Environnement, accélérateur de la prise en compte de la biodiversité locale* »

4.3. Futur « Etat des lieux régional de la biodiversité 2022 » en cours de rédaction

Information

Désormais réalisé tous les 5 ans comme souhaité par les copilotes de l'ORB (Région, DREAL, DR OFB), le travail de conception et de rédaction du prochain *Etat des lieux régional* est en cours :

- Sommaire validé par le comité technique en juin dernier (organisation des contenus)
- Travail de collecte et de rédaction engagé
- 1^{ère} version sera envoyée fin septembre aux copilotes et animateurs de pôles
- Séance de relecture collective prévue fin octobre

Laetitia Roger-Perrier anime ce projet, en lien avec les copilotes et les animateurs de pôles thématiques de l'ORB, et les acteurs régionaux dont l'apport scientifique et technique est nécessaire (sont notamment sollicités : association Caudalis, l'URG, une collectivité reconnue TEN). Le calendrier prévoit une publication au printemps 2022.

Les états des lieux offrent un bilan synthétique et vulgarisé de l'état de la connaissance sur la biodiversité. Ils s'appuient sur les données collectées via les indicateurs (une quinzaine). Des focus sont réalisés dans chaque édition sur des sujets spécifiques : espèces et habitats emblématiques en 2015, objectif zéro pesticide et sciences participatives en 2017.

Pour cette 3^{ème} édition, l'articulation s'organise en 3 grandes parties :

1. La biodiversité en Centre-Val de Loire (descriptif des milieux, focus sur des habitats et des espèces)
2. Enjeux et menaces sur la biodiversité (reprenant les 5 causes d'érosion de la biodiversité)
3. Agir pour mieux protéger la biodiversité (actions entreprises en région par les acteurs locaux)

Il reprend, en écho au Portail, une organisation à travers les trois thématiques « découvrir, comprendre, agir ».

Le calendrier :

Fin septembre, une première version fera l'objet d'une relecture par le groupe de travail. Les corrections seront apportées en octobre avant de proposer une relecture ciblée aux membres selon leur domaine d'expertise. Les corrections et ajustements auront lieu au 1^{er} trimestre 2022, pour une publication prévue au printemps 2022.

4. Questions diverses

- **Diffusion sur table des documents :**
 - o stratégie pluriannuelle de l'ARB (4 axes)

- rapport d'activité 2020
- **Prochain conseil d'administration** : 09/12 à 14h
- **Prochain comité technique** : 21/10 à 9h30

- **Agenda** :
 - 30 sept. : intervention de l'ARB à un atelier lors des **assises du journalisme à Tours**
 - 1er et 2 oct. : Rencontres régionales du Graine Centre Val de Loire à la Ferté-Saint Cyr (41), sur le thème de la biodiversité. Conférence le vendredi matin par Bruno David, Président du MNHP, « A l'aube de la 6ème extinction. Comment habiter la terre ? ».
 - 2 oct. : stand et animation de l'ARB au **plateau de la science/inauguration organisé par le MOBE**
 - 9-10 oct. : stand ARB et exposition « la biodiversité et nous » à la **fête de la science** au BRGM (participation annulée faute d'espace adaptée pour l'exposition)
 - 12 oct. : stand ARB lors de la journée organisée par FNE Centre-Val de Loire sur « **Energie, Climat, Biodiversité – Réussir la transition de votre territoire !** » à destination, entre autres, des collectivités (signature d'une charte entre la Métropole d'Orléans et des acteurs sur la préservation du bois en tant qu'énergie).
 - 17 oct. : stand de l'ARB lors de la **journée de sensibilisation grand public sur le climat**, organisée par la Métropole de Tours au parc de la Gloriette
 - 17-20 nov. : stand ARB lors du **Congrès des Cen à Tours** sur le thème « *Le dialogue territorial pour la biodiversité : l'engagement des Conservatoires d'espaces naturels* »
 - 3-4 nov. : participation ARB aux **Assises Nationales de la Biodiversité**
 - 22 au 28 Nov. : « **Université populaire de la biodiversité** » organisée par l'OFB avec grand rdv en présentiel à Tours les 26-27-28/11. Tenue du stand ARB.
 - Nov. : Webinaire ARB à destination des collectivités reconnues TEN
 - 3 nov. et 8 déc. : intervention de l'ARB lors des **journées de sensibilisation des nouveaux élus du CD28 aux enjeux « eau »**
 - Jusqu'au 15 déc. : dépôt des **candidatures TEN**
- **Suite au séminaire Biodiversité et agriculture, le choix d'un secteur test de réduction des pesticides dans notre région n'a pas encore été défini.** Des lieux seront présélectionnés, notamment en fonction de leur motivation, si possible un territoire comprenant une aire d'alimentation de captage, et pourquoi pas un lycée agricole. Il faut prévoir 3 ans pour la mise en place du projet et un minimum de 5 années de suivi. Différentes pistes de financement ont été envisagées : écophyto, FEADER, partenaires...
Le pilotage de cette action d'envergure a été confié à l'ARB pour son rôle d'animation des acteurs, ainsi que le portage d'un poste d'animateur nécessaire pour conduire le projet. Compte tenu du nombre important de membres concernés par sa mise en œuvre, il est proposé d'organiser dans un premier temps des entretiens en bilatéral d'ici décembre, et de reprendre un travail collectif dans un second temps pour poser les bases du projet et l'initier.